

# DES FEMELLES, ENNEMIES PUBLIQUES: LES PÉTROLEUSES...

Le mythe des pétroleuses a la vie dure. D'une part, les recherches historiques ne peuvent établir que des femmes aient volontairement incendié quelque bâtiment que ce soit durant la Commune, et notamment pendant la *Semaine sanglante*. D'autre part, aucune femme n'a réellement été condamnée comme incendiaire. On affubla de ce terme les femmes qui ont pris part aux combats (1), après l'incendie de l'Hôtel de ville de Paris. Pour quels desseins? Les désigner boucs émissaires pendant la semaine sanglante? Mais pourquoi choisir des femmes et non les hommes pourtant nombreux?

Des milliers de communardes ont été arrêtées, certaines fusillées, mais seules quelques-unes furent reconnues coupables et condamnées pour avoir tiré sur les troupes versaillaises: aucune pour un incendie criminel. D'ailleurs, si des communards ont mis le feu pendant leur retraite, la plupart des incendies sont dus aux combats et aux obus tirés par les troupes de Versailles. Les monarchiens avaient intérêt à disqualifier les 72 jours d'insurrection pour revenir au pouvoir, tête haute. Paul Lidsky (2) retrace la prise de position virulente contre la Commune d'hommes de lettres français, à l'exception de quelques-uns, parmi lesquels Vallès, Rimbaud, Verlaine. Quant à Edmond de Goncourt, Gustave Flaubert, George Sand ou Émile Zola, ils dénoncent la Commune en tant que «*gouvernement du crime et de la démence*» selon Anatole France, et traitent les communardes de «*femelles*», de «*soiffardes*», de «*pillardes*», de «*buveuses de sang*». «*Le récit de leurs sottises devrait tenter le talent d'un moraliste ou d'un aliéniste*» écrit Maxime Du Camp. La peur de la bourgeoisie et la vengeance par de violentes accusations hystériques!

*Coralie Chérelle, 27 ans; Procès à Versailles, 7 octobre 1871.*

*Originaire du Loiret, fabricante de casquettes et cantinière à la Garde nationale. Vivant en concubinage avec un communard, enceinte de quatre mois, elle nie toute participation aux incendies et aux combats (3).*

À l'été 1871, les journaux versaillais diffusent des histoires de pétroleuses qui, dans l'imaginaire politique, succèdent aux tricoteuses révolutionnaires de 1789. Ce serait des communardes comme Louise Michel, André Léo, Paule Minck, Nathalie Lemel, Élisabeth Dmitrieff ou Maria Deraisme, qui lanceraient des bouteilles de pétrole sur les façades des édifices publics ou dans les caves des immeubles.

*Marie-Jeanne Moussu, 42 ans; Procès à Versailles, 19 août 1871.*

*Blanchisseuse, condamnée à mort par le Conseil de guerre; sa peine est commuée en travaux forcés à perpétuité aux îles du Salut (Guyane). La police a trouvé chez elle des «*papiers, journaux et chansons contenant des écrits communistes*» (3).*

En fait, les femmes avaient gagné une place sociale pendant la Commune: école gratuite et laïque pour les filles, droit au travail, salaires égaux, union libre, prostitution supprimée dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement, séparation de l'Église et de l'État... Elles se retrouvaient dans les clubs pour décider des questions qui les concernaient, mais aussi sur les barricades pour le combat ou pour soigner les blessés, ou dans les cantines coopératives. Après la Commune, l'ordre social et patriarcal devait à nouveau s'imposer. Quoi de mieux que de réveiller les vieux démons? Le feu et la nuit sont l'univers des sorcières, cela sera celui des pétroleuses.

(1) Édith Thomas, *Les Pétroleuses*, L'Amourier, 2019.

(2) Paul Lidsky, *Les écrivains contre la Commune*, suivi de: *Des artistes pour la Commune*, La Découverte, 2021.

(3) Fanny Bugnon, *La pétroleuse ennemie publique*, dans Claude Gauvard (dir. scientifique), *Présumées coupables. Les grands procès faits aux femmes*, L'iconoclaste, Arch. Nat., 2016.

(4) Louise Michel, *Mémoires*, Maspéro, 1977.

«Les moyens par lesquels on accuse des femmes d'avoir recouru à la violence pour des raisons politiques mêlent la sphère du foyer et l'espace public, créant ainsi une zone grise entre référentiels féminins et masculins» (3) . Les monarchiens feront payer les femmes d'avoir enfreint une règle d'or: celle de rester au foyer et non de se mêler des affaires publiques. Le *Code Napoléon* de 1804 ne leur intimait-il pas d'obéir totalement à leur mari? Flora Tristan le rappelait: «*L'homme le plus opprimé peut opprimer un être qui est sa femme. Elle est le prolétaire du prolétaire*», et Louise Michel de réaffirmer: «*Esclave entre tous est la femme du prolétaire*» (4) . Toute femme s'imposant dans l'espace public, devient dangereuse, plus encore que les hommes car si elle s'affranchit de l'homme et des chaînes du foyer, alors elle risque de s'émanciper du patriarcat mais aussi de l'État. «Allons femme, rentre chez toi!». Backlash !

De 1974 à 1976, des féministes éditeront *Les Pétroleuses*: le journal des femmes qui luttent. Puis Xavière Gauthier lancera la revue *Sorcières*. Aujourd'hui, des féministes reprennent la figure de Witch, la sorcière.

**Hélène HERNANDEZ,**  
*Groupe Pierre Besnard.*

-----